

Commission de suivi de site CSS

Zone industrielle de Gaillon – Saint Pierre la Garenne

Réunion du 31 janvier 2014



Ressources, territoires et habitats
Energie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Ordre du jour

Arrêté préfectoral du 10 juin 2013 portant création de la composition de la CSS

Avis sur projet de règlement intérieur de la CSS

Etablissement NUFARM à Gaillon :

Actualités 2013

Etude technico-économique de réduction des aléas sur le chemin de halage

Conséquences et instruction de cette étude technico-économique

Etablissement SYNGENTA PRODUCTION France à Saint Pierre la Garenne :

Actualités 2013

Etude technico-économique de réduction des aléas sur la rue du Fond du Val

Conséquences et instruction de cette étude technico-économique

Arrêté préfectoral du 10 juin 2013 portant création de la composition de la CSS de la zone industrielle Gaillon – Saint Pierre la Garenne

Créées par l'article 247 de la loi Grenelle II de juillet 2010, les **Commissions de Suivi de Site (CSS)** se substituent aux Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS) compétentes pour les installations de traitement de déchets ainsi qu'aux Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) compétents pour les établissements classés SEVESO seuil haut.

Les CSS doivent être créées par arrêté du préfet de département. Elles sont composées d'un membre au moins choisi dans chacun des 5 collèges suivants (chaque collège ayant le même poids en cas de vote) :

- *collège « administrations de l'Etat »,*
- *collège « Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »,*
- *collège « Riverains »,*
- *collège « Exploitants »,*
- *collège « Salariés ».*

Les CSS comprennent également des personnalités qualifiées.



Arrêté préfectoral du 10 juin 2013 portant création de la composition de la CSS de la zone industrielle Gaillon – Saint Pierre la Garenne

Les membres sont nommés pour **5 ans** par l'autorité préfectorale (article 4).

La CSS se réunit au moins une fois par an ou sur demande d'au moins 3 membres du bureau (cf. projet de règlement).

Les réunions sont ouvertes au public et le bilan des actions doit être mis régulièrement à disposition du public . Elle doit constituer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées par les exploitants des installations visées, et promeuvent l'information du public.

Elle est, notamment, tenue informée des incidents et accidents dont les installations sont l'objet -voire même des projets de création, d'extension ou de modification des installations (art. R. 125-8-3 du Code de l'Environnement) – et elle est associée à l'élaboration du PPRT sur lequel elles émettent un avis (art. D. 125-31 du Code de l'Environnement).



Projet de règlement intérieur de la CSS

Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2013 portant création de la composition de la CSS, le règlement intérieur de celle-ci doit être présenté et approuvé lors de la première réunion de la CSS.

Constitution du règlement :

- domaine de compétence de la CSS,
- organisation de la CSS : présidence, composition du bureau, secrétariat,
- fonctionnement général de la commission :
 - réunions,
 - convocation,
 - configuration,
 - déroulement,
 - modes de décision,
 - membres,
 - experts invités,
 - ouverture de la commission,
 - vote de la commission :
 - quorum,
 - mandat,
 - modalités de vote,
 - tierce expertise,
 - information et communication,
 - dispositions financières.



Projet de règlement intérieur de la CSS

Vote de la commission sur le projet de règlement

Etablissement NUFARM à Gaillon

Actualités 2013

Etude technico-économique de réduction des aléas sur le chemin de halage

Conséquences et instruction de cette étude technico-économique



Ressources, territoires et habitats
Energie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Etablissement NUFARM – Actualités 2013

Visites d'inspection au cours de l'année 2013 :

- **visite du 6 mars 2013** : récolement de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 2 mai 2011 relatif aux magasins de stockage du site, et récolement des échéances de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 8 octobre 2012

Relevé de décisions : levée de l'arrêté préfectoral de mise en demeure, respect de l'échéancier fixé dans l'arrêté préfectoral d'autorisation

- **visite du 18 juin 2013** : étude de dangers de l'atelier C00 en cours d' instruction

Relevé de décisions : pas de constat d'écart réglementaire majeur

- **visite du 12 juillet 2013** : dispositions relatives au stockage et à l'utilisation du chlorure de thionyle (suite à la demande de la commission d'enquête du PPRT et des Personnes et Organismes Associés)

Relevé de décisions : pas de constat d'écart réglementaire majeur, respect des dispositions permettant d'exclure le phénomène lié à l'ouverture d'un fût de chlorure de thionyle et à sa réaction avec l'eau.

- **exercice PPI du 18 décembre 2013** : pas de constat d'écart réglementaire majeur



Etablissement NUFARM – Actualités 2013

Dossiers et études de dangers en cours d'instruction :

- **étude de dangers relative à l'atelier C00** : instruction liée à l'étude technico- économique de réduction des aléas sur le chemin de halage,
- **nouveau dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposé le 27 décembre 2013** : remise en activité de l'atelier d'estérification de bromoxynil au niveau du bâtiment A04 du site (activité ayant cessé le 1er octobre 2009)

Modification jugée substantielle au titre de l'article R 512-33 du Code de l'Environnement : dossier soumis à enquête publique au cours de l'année 2014.

Etablissement NUFARM – Etude technico-économique

Par **arrêté préfectoral du 8 avril 2013**, la société NUFARM devait réaliser via un organisme tiers compétent indépendant, **dans un délai de six mois**, une étude technico-économique sur les possibilités techniques de réduction du niveau d'aléa sur le chemin de halage permettant le maintien de l'autorisation de circulation pour tous, soit un niveau d'aléa M à Fai sur cette voie.

Cette étude devait développer entre autres :

- les actions de réduction à la source au sein du site NUFARM conduisant à des niveaux d'aléas supérieurs à M sur le chemin de halage : écartement des phénomènes de surpression, thermiques notamment sur le parc à stockage V10 et la zone POR,
- les mesures compensatoires possibles pour pallier à une éventuelle interdiction de circulation sur le chemin.

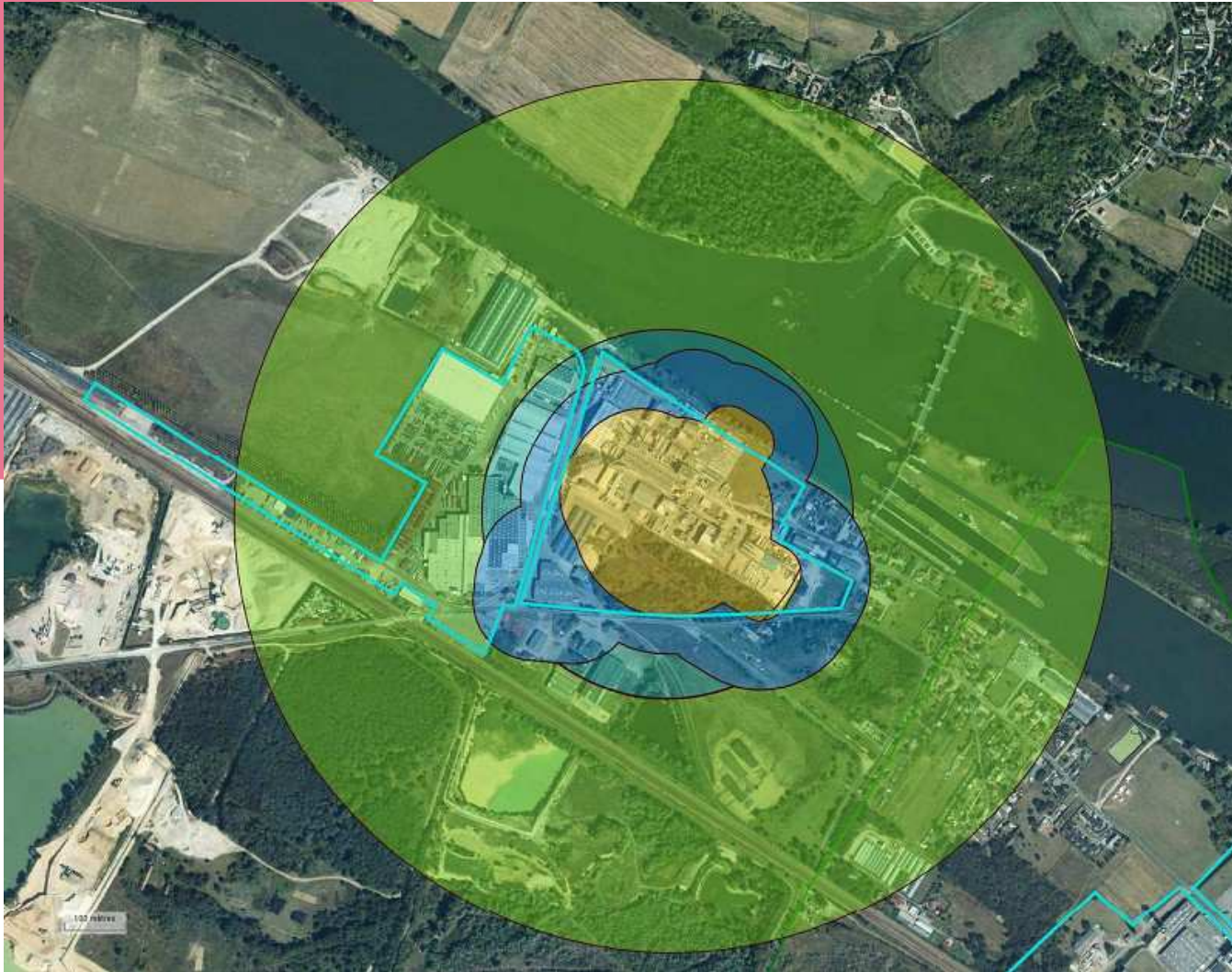
Etablissement NUFARM – Etude technico-économique

Présentation du CNPP – bureau d'études en charge
de cette étude pour la société NUFARM

Etablissement NUFARM – Conséquences et instruction de l'étude technico-économique

A partir des conclusions de cette étude, l'inspection des installations classées a revu les cartes des aléas du PPRT autour de l'établissement NUFARM.

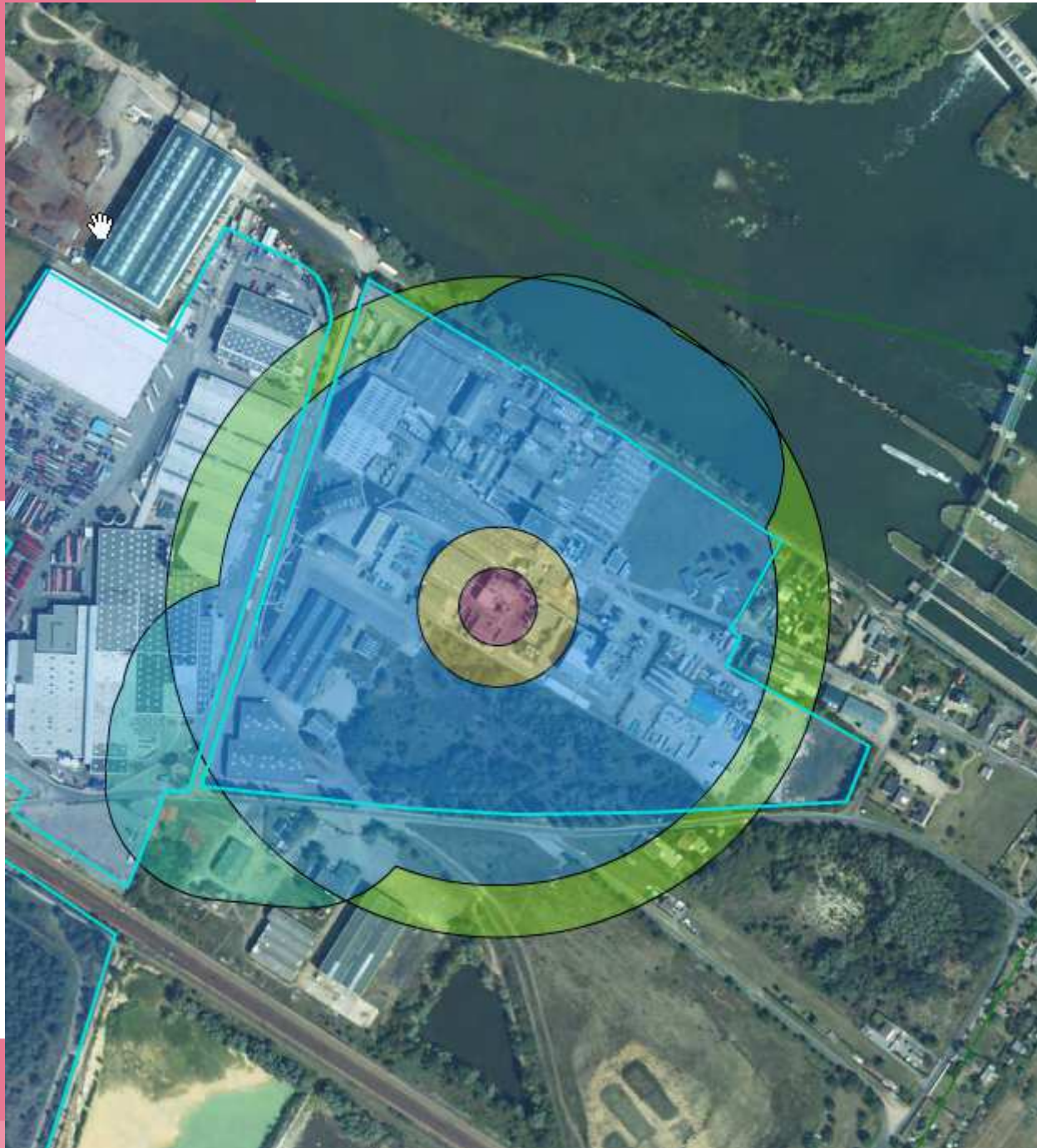
Etablissement NUFARM – Carte des aléas toxiques du PPRT approuvé



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Etablissement NUFARM – Carte des aléas toxiques suite à mise en œuvre des actions de réduction



Etablissement NUFARM – Carte des aléas surpression du PPRT approuvé



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Etablissement NUFARM – Carte des aléas surpression suite à mise en œuvre des actions de réduction

- TF+
- TF
- F+
- F
- M+
- M
- Fai



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Etablissement NUFARM – Conséquences et instruction de l'étude technico-économique

Proposition aux membres de la CSS :

- prescriptions des actions de réduction des niveaux des aléas sur le chemin de halage, par arrêté préfectoral complémentaire,
- proposition de révision du PPRT approuvé le 12 décembre 2012 :

Révision de la note de présentation notamment sur les phénomènes dangereux retenus et leurs zones d'effets,

Révision du règlement permettant notamment le maintien de la circulation pour tous sur le chemin de halage,

Révision du cahier de recommandations ajoutant notamment les pistes de réflexion sur la mise en place de barrières sur le chemin de halage,

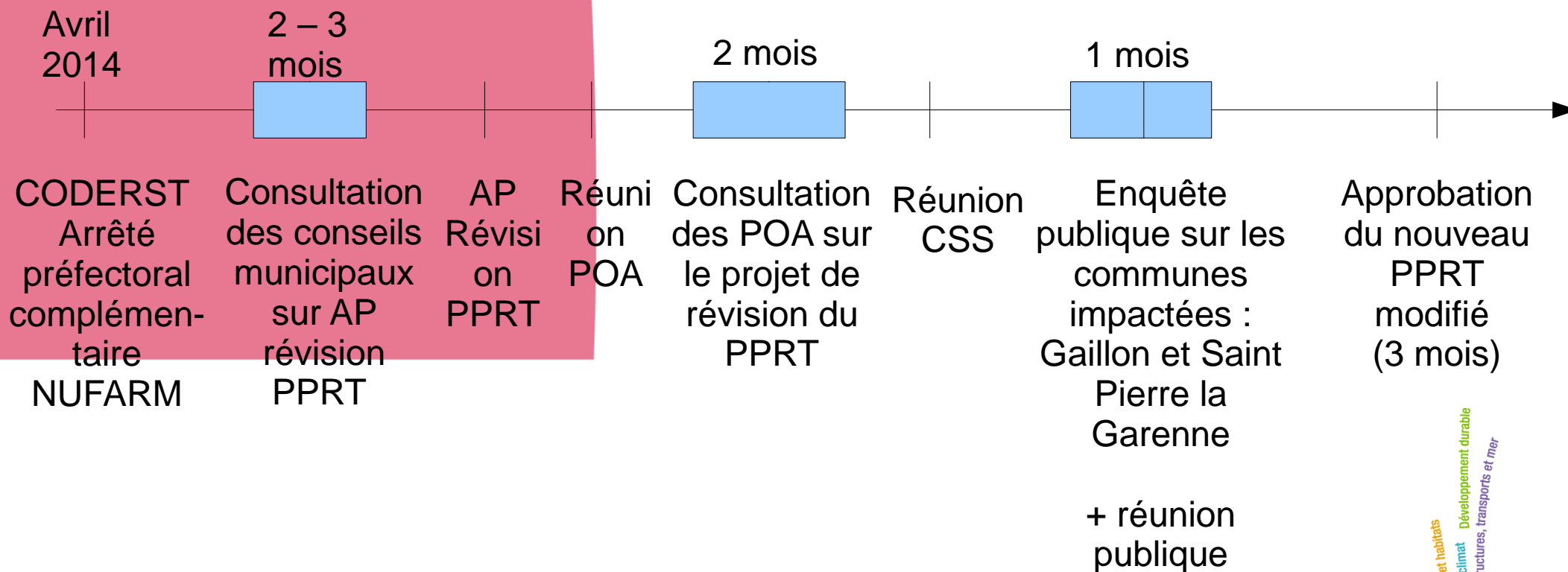
Révision de la carte de zonage avec diminution du périmètre d'exposition des risques,

- proposition de révision du PPI.

Ressources, territoire et habitats
Energie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer



Etablissement NUFARM – Calendrier



Révision du PPI en parallèle suite approbation de l'arrêté préfectoral complémentaire par les membres du CODERST

Ressources, territoires et habitats
 Energie et climat
 Développement durable
 Prévention des risques
 Infrastructures, transports et mer

Présent
 pour
 l'avenir



Avez-vous des questions ?

Établissement SYNGENTA PRODUCTION France à Saint Pierre la Garenne

Actualités 2013

Etude technico-économique
de réduction des aléas sur la
rue du Fond du Val

Conséquences et instruction
de cette étude technico-
économique



Ressources, territoires et habitats
Energie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Établissement SYNGENTA – Actualités 2013

Visites d'inspection au cours de l'année 2013 :

- **visite du 8 mars 2013** : étude de dangers des activités de stockage en cours d'instruction

Relevé de décisions : pas de constat d'écart réglementaire majeur

- **visite du 15 mai 2013** : dépollution de la parcelle A105, ancienne entreprise Bellix

Relevé de décisions : pas de constat d'écart réglementaire majeur

- **visite du 21 juillet 2013** : exercice inopiné POI en situation dégradée

Relevé de décisions : pas de constat d'écart réglementaire majeur, nombreuses observations d'organisations en situation dégradée

Établissement SYNGENTA – Actualités 2013

Dossiers et études de dangers en cours d'instruction :

- **étude de dangers relative à l'atelier Thiovit** : instruction finalisée, présentation au CODERST du 1er avril 2014,
- **étude de dangers relative aux activités de stockage** : instruction finalisée, présentation au CODERST du 1er avril 2014,
- **étude de dangers relative aux installations connexes** : instruction finalisée, présentation au CODERST du 1er avril 2014,
- **nouveau dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposé le 22 avril 2013** : nouvelle production de produits Pépites, instruction en cours de finalisation (enquête publique et enquête administrative réalisées), présentation au CODERST du 1er avril 2014.

Établissement SYNGENTA – Étude technico-économique

Par **arrêté préfectoral du 8 avril 2013**, la société SYNGENTA devait réaliser via un organisme tiers compétent indépendant, **dans un délai de six mois**, une étude technico-économique sur les possibilités techniques de réduction du niveau d'aléa sur la rue du Fond du Val permettant le maintien de l'autorisation de circulation pour tous, soit un niveau d'aléa M à Fai sur cette voie.

Cette étude devait développer entre autres :

- les actions de réduction du risque à la source qui peuvent être menées sur les activités du site SYNGENTA qui conduisent à des niveaux d'aléas supérieurs à M sur la rue du Fond du Val. Le but est que la rue reliant directement Saint Pierre la Garenne à Gaillon ne soit plus impactée par des phénomènes toxiques, thermiques et de surpression qui impactent actuellement cette rue,

- chaque solution proposée est associée à un coût de mise en œuvre.

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer



Établissement SYNGENTA – Étude technico-économique

Présentation d'APSYS – bureau d'études en charge
de cette étude pour la société SYNGENTA

Etablissement SYNGENTA – Conséquences et instruction de l'étude technico-économique

A partir des conclusions de cette étude, l'inspection des installations classées a revu les cartes des aléas du PPRT autour de l'établissement SYNGENTA.

Établissement SYNGENTA – Carte des aléas toxiques du PPRT approuvé



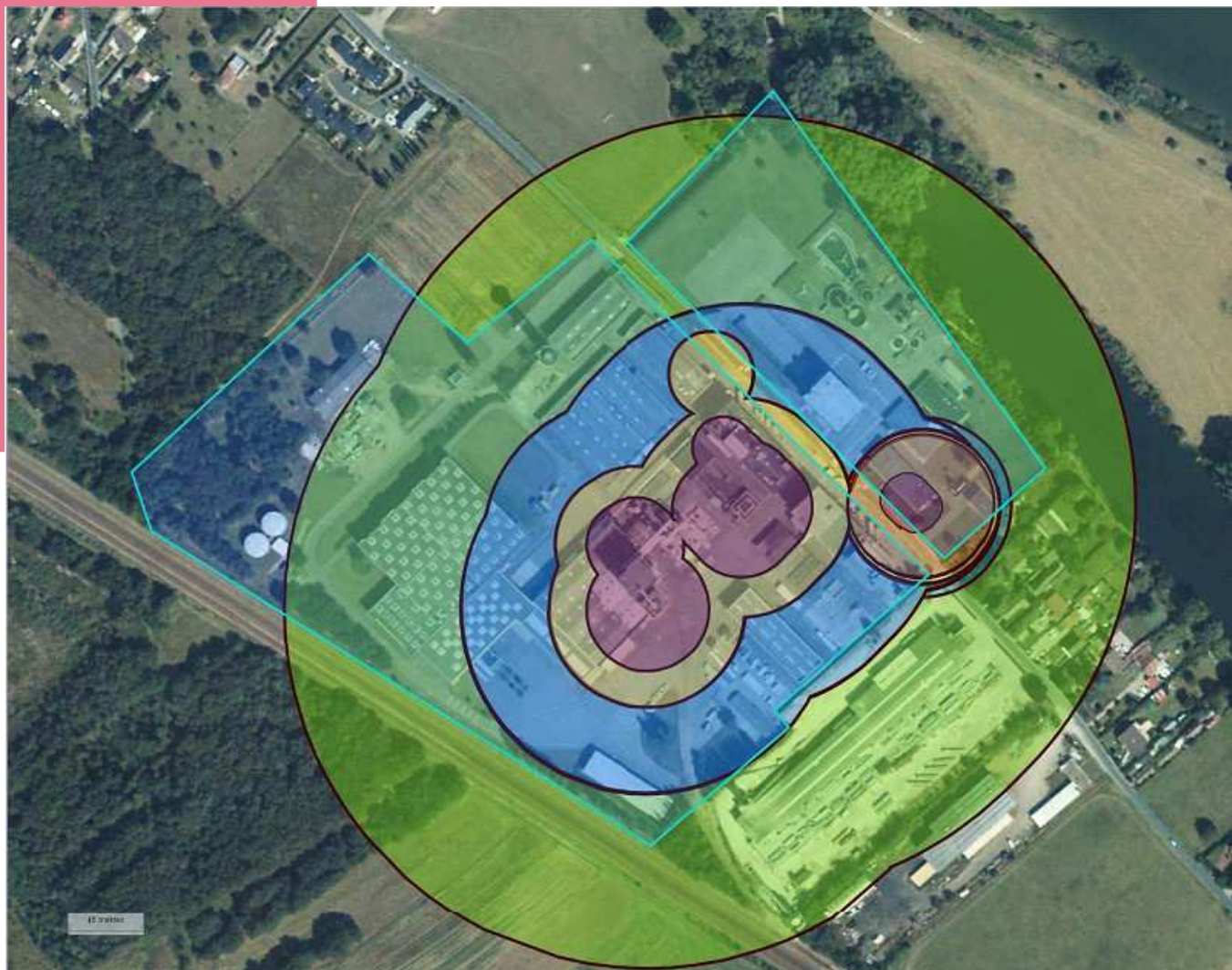
Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Établissement SYNGENTA – Carte des aléas toxiques suite à mise en œuvre des actions de réduction



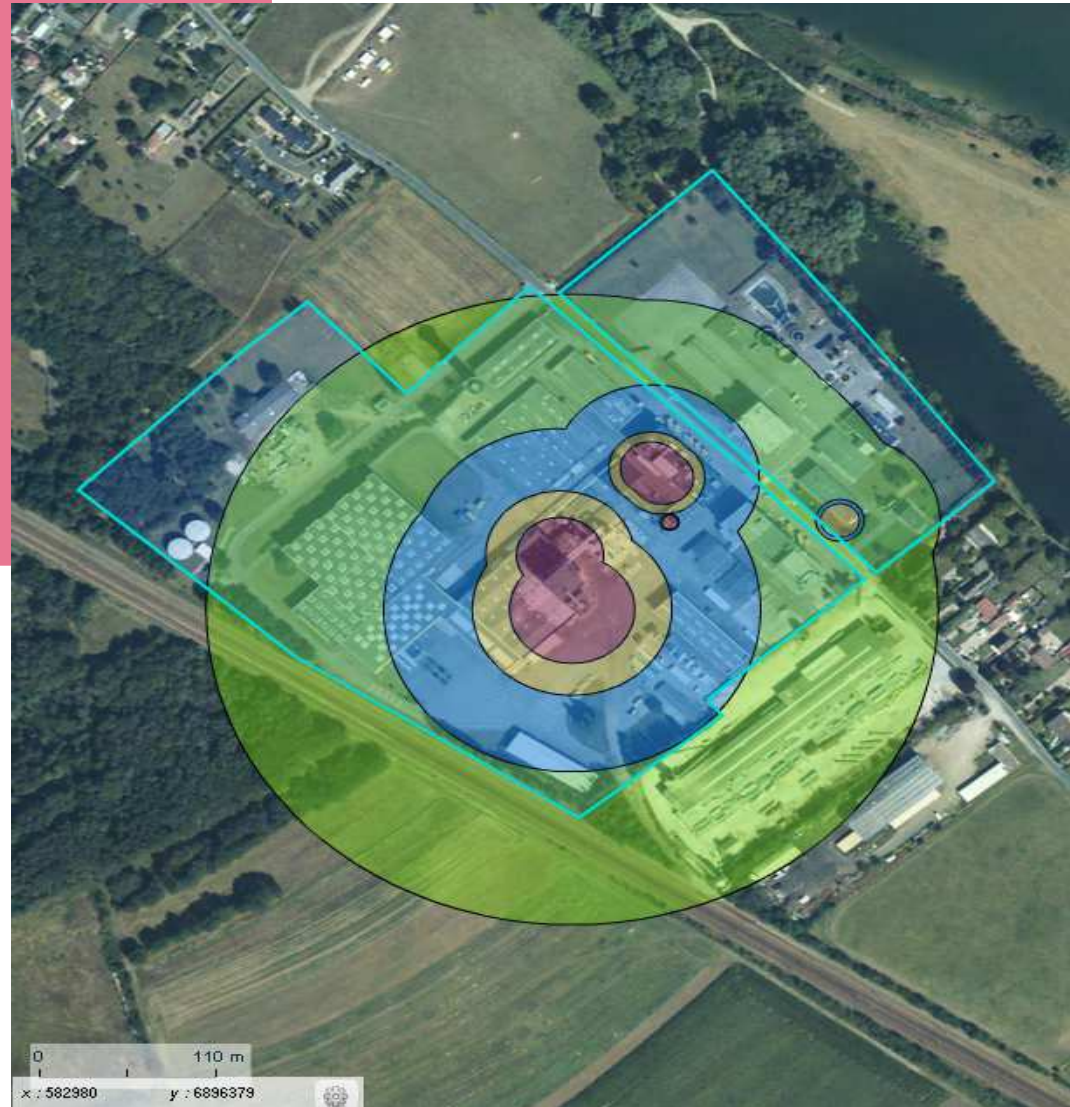
Établissement SYNGENTA – Carte des aléas surpression du PPRT approuvé



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Établissement SYNGENTA – Carte des aléas surpression suite à mise en œuvre des actions de réduction



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Établissement SYNGENTA – Conséquences et instruction de l'étude technico-économique

Proposition aux membres de la CSS :

- prescriptions des actions de réduction des niveaux des aléas sur la rue du Fond du Val par arrêté préfectoral complémentaire,
- proposition de révision du PPRT approuvé le 12 décembre 2012 :

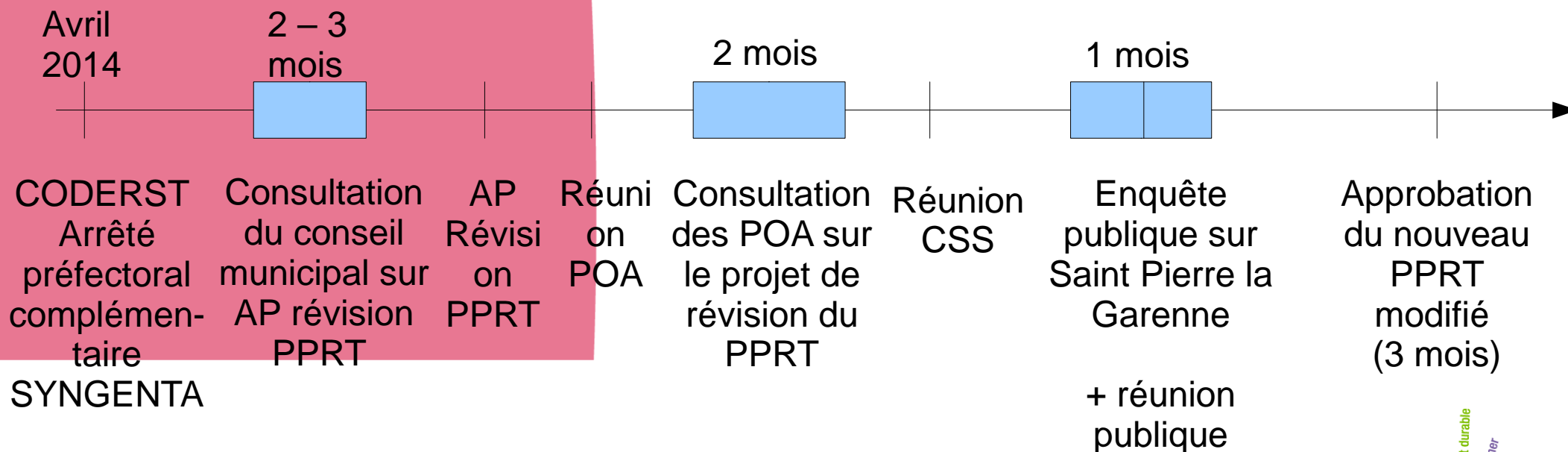
Révision de la note de présentation notamment sur les phénomènes dangereux retenus et leurs zones d'effets,

Révision du règlement permettant notamment le maintien de la circulation pour tous sur la rue du Fond du Val,

Révision du cahier de recommandations ajoutant notamment les pistes de réflexion sur la mise en place de barrières sur la rue du Fond du Val,

Révision de la carte de zonage.

Établissement SYNGENTA – Calendrier



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir



Avez-vous des questions ?

Merci de votre attention